CIRCULAIRE N° 2879 DATE 16/09/2009

Objet : Circulaire « Vadémécum de l'intégration des élèves à besoins spécifiques

Réseau: Tous

Niveau : Primaire et secondaire ordinaire et spécialisé, CPMS

Période : Année scolaire : 2009-2010

A Madame la Ministre, Membre de la Cocof;

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction

publique;

Aux Membres des services d'Inspection

Aux Organes de représentation et de coordination ;

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements secondaires, ordinaires et

spécialisés subventionnés;

Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé,

organisé ou subventionné par la Communauté française,

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental

ordinaire et spécialisé subventionnés ;

Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé,

organisé ou subventionné par la Communauté française ;

Aux Directeurs des départements pédagogiques des Hautes écoles organisées ou

subventionnées par la Communauté française ;

Aux Membres du Service général d'Inspection ;

Aux Directeurs des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés

par la Communauté française ;

Aux Administrateurs d'internats et de homes d'accueil.

Pour information:

Aux Services de promotion de la santé à l'école ;

Aux Organisations syndicales ; Aux Associations de parents.

Autorités : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

Signataires: Marie-Dominique Simonet

Gestionnaires : Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

Personnes ressources:

Jean-François Delsarte – 02/801.78.64 – jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be

Didier Duray – 02/801.78.54 – <u>didier.duray@gov.cfwb.be</u>

Documents à renvoyer :

Nombre de pages : 2 + 1 annexe Téléphone pour duplicata :

Mots-clés: intégration – vadémécum

VADEMECUM de l'intégration des élèves à besoins spécifiques

Le décret du 3 mars 2004, organisant l'enseignement spécialisé, permet aux enfants et adolescents à besoins spécifiques d'être intégrés et accompagnés dans l'enseignement ordinaire de façon permanente ou temporaire, totale ou partielle.

Les nouvelles modalités qui entrent en application ce 1^{er} septembre 2009 permettent un partenariat efficace entre l'Enseignement spécialisé et l'Enseignement ordinaire et mettent en évidence leur indispensable complémentarité.

Le Conseil supérieur de l'Enseignement spécialisé a réalisé un vadémécum de l'intégration. Cet outil présente de manière approfondie la philosophie et les modalités pratiques de celle-ci ainsi que de nombreux exemples concrets.

Le vadémécum est un outil en évolution permanente. Vous pourrez le consulter également sur le site enseignement.be aux adresses suivantes où il sera régulièrement mis à jour.

http://www.enseignement.be/index.php?page=26101&navi=2960&rank_navi=2960 http://www.enseignement.be/index.php?page=25197&navi=2388

Je vous en souhaite bonne lecture.

Marie-Dominique SIMONET
Ministre de l'Enseignement obligatoire
et de la Promotion sociale